**La Nuit du Prince Noir**

**REGLEMENT**

**Attention : notre règlement peut évoluer en fonction des conditions sanitaires du mois d’octobre 2023 (cf paragraphe « sécurité »).**

**LIEU DATE ET ORGANISATION**

La Nuit du Prince Noir est une épreuve organisée par les Princes Noirs de Camarsac.

Cette sixième édition aura lieu le samedi 07 octobre 2023 à Camarsac en Gironde.

Remise des dossards au château de Camarsac à partir de 18h00.

Briefing à 19h30

Départ à partir de 19h45

La Nuit du Prince Noir est une épreuve originale de course à pied nocturne qui s'effectue en équipe de deux.

Les deux coureurs réalisent une boucle de 3km autour du château de Camarsac (en relais l’un après l’autre) puis partent ensemble faire une boucle de 14km. Durant cette 2ème boucle les coureurs doivent rester ensemble tout le temps (même en cas de blessure d’un des deux coureurs).

Le parcours 100% nature est varié (single, passerelles naturelles...) et vallonné (300m+). Le tout en autosuffisance et à la lueur de la frontale.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble au château du Prince Noir où un moment de convivialité restreint cette année les attend : ravitaillement liquide (\*à consommer avec modération) et portions individuelles solides.

**PARTICIPATION**

La Nuit du Prince Noir est ouverte à toute personne majeure et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

**A partir du 1er Janvier 2019 :** Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d’un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d’un an à la date

de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D’après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n’est plus possible d’accepter les licences du Triathlon, de la Course d’Orientation ou du Pentathlon Moderne.

**N.B.** Les fédérations scolaires **(UNSS UGSEL)** ne demandent plus la présentation d'un certificat médical pour obtenir une licence. Pour participer à une compétition, il leur faudra présenter un certificat médical

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s’ils sont détenteurs d’une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat médical doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l’authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S’il n’est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**CONDITIONS D’INSCRIPTIONS**

Le prix de l'engagement est de 40 euros par équipe. Ce prix comprend le droit de participer à la course, un cadeau participant, un ravitaillement en fin de course (pensez à vous munir de vos gobelets personnels) et d’un repas d’après course.

Un chèque de caution de 50 euros (pour le prêt d’un « doigt électronique ») vous sera demandé sur place le jour de l’épreuve.

La clôture des inscriptions est fixée au samedi 1er octobre 2023. Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont limitées à 200 équipes.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **princesnoirs.fr**

Nous attirons votre attention sur le fait que toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception (dans les délais et dans la limite de 200 équipes) du dossier complet c'est à dire inscription en ligne, paiement en ligne, acceptation en ligne de la charte des coureurs et du certificat médical ou licence.

Une liste des équipes inscrites sera régulièrement mise à jour sur le site des Princes Noirs.

En cas de désistement d'un concurrent (forfait déclaré avant le samedi 1er octobre 2022) ses droits d'engagement pourront lui être remboursés sur demande et sur justification d'un certificat médical.

**MATERIEL OBLIGATOIRE**

Les coureurs obligatoirement avoir sur la course le matériel de sécurité suivant :

- du **ravitaillement** en liquide et solide : la NPN est une course en autosuffisance.

- une **lampe frontale** pour chaque participant (vérifier les piles)

- une **couverture de survie** par équipe (à utiliser pour soi ou pour aider un coureur en détresse)

- un **téléphone** par équipe avec le numéro PC course.

Prévoyez un verre personnel pour le ravitaillement d’après course.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l’équipe.

**SECURITE / ASSURANCES**

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. Il doit donner rapidement et correctement l’alerte s’il est témoin d’un accident ou s’il se perd ou se rend compte que d’autres coureurs sont perdus. Il doit rester avec son partenaire en cas de blessure de ce dernier. Il doit signaler à l’organisateur son éventuel abandon.

Des signaleurs bénévoles seront présents à chaque traversée de routes. Ils sont un maillon essentiel du bon déroulement et de la convivialité de cette course. Les concurrents doivent ainsi respecter leurs consignes, et le balisage mis en place.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter dans la nature et à respecter les propriétés privées qui seront refermées et interdites après l'épreuve.

Une couverture médicale sera présente sur site pendant le déroulement de la course.

L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation auprès d’AREAS Assurances. L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

Les participants et les accompagnateurs s’engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de l’épreuve.

**ACCUEIL et RETRAIT DES DOSSARDS**

Les participants s’engagent à respecter les sens de circulation. Une signalétique spécifique adaptée indiquera les bons comportements à adopter afin de respecter les règles sanitaires prescrites par la FFA.

Aucun certificat, copie de licence ou autorisation sur place. Tous les documents devront être fournis en amont de l’événement (cf site inscriptions NPN)

Il n’y aura aucune inscription sur place pour la Nuit du Prince Noir.

En revanche, les inscriptions pour le trail des Petits Princes Noirs auront lieu uniquement sur place.

**DOSSARD**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

**ASSISTANCE**

Aucune assistance n’est autorisée.

**LIMITES HORAIRES**

Le temps maximum alloué pour la course est de 2h45. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course.

**ABANDONS**

Tout abandon devra être signalé et les dossards de l'équipe remis à l'organisation.

Si un des coureurs de l’équipe se blesse ou abandonne, nous exigeons de son partenaire de rester avec lui et de ne pas continuer la course seul pour des raisons de sécurité et de solidarité.

**FORCE MAJEURE**

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

**ANNULATION**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité ce titre.

**CHRONOMÉTRAGE / CLASSEMENTS / RECOMPENSES**

Les départs en vague nous amène à changer notre méthode de chronométrage. Nous utiliserons un système type GEC (utilisé lors des courses d’orientation notamment). Nous vous prêterons un « doigt électronique » qui enregistrera votre temps de course.

Le classement de l'épreuve sera publié à l'issue de la manifestation. Seront récompensées : les trois premières équipes hommes, les trois premières équipes femmes et les trois premières équipes mixtes.

**PUBLICATION DES RÉSULTATS**

**Loi Informatique et Libertés :** L’engagement aux épreuves de « Nom de la manifestation » inclut de collecter des informations personnelles des participants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »,

**Publication des résultats :** les résultats de l’épreuve seront publiés sur le site internet des Princes Noirs ([www.princesnoirs.fr](http://www.princesnoirs.fr)). Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur. Ce dernier s’engage à respecter la charte informatique et liberté consultable à l’adresse suivante : http:///www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf

**Droit à l'image :** L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée 5 ans.

Chaque participant dispose d’un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles**.**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

**ANIMATIONS ENFANTS**

Entre 17h et 18h nous organisons une petite animation Trail du Petit Prince Noir autour du château du Prince Noir pour les enfants de 5 à 10 ans. Ces petites courses sont gratuites avec inscription sur place. Elles sont non chronométrées et sans classement. Les parcours sont adaptés à l’âge des enfants et se déroulent uniquement sur la propriété du château de Camarsac.

- 5 et 6 ans : 500m

- 7 et 8 ans : 1000m

- 9 et 11 ans : 1500m

Des enfants pourront être accompagnés par un adulte si nécessaire.

Tous les enfants pourront goûter et seront récompensés pour leurs efforts.

Accès au retrait des dossards enfant pour un seul parent avec l’enfant (masque obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans). Lavage des mains obligatoire à l’entrée dans l’espace d’accueil.

**MODIFICATION / ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Ce règlement pourra être modifié par l'équipe d'organisation jusqu'au samedi 07 octobre 2023.

Les coureurs acceptent sans réserve le présent règlement.

**Mme DESAGES Hélène, présidente des Princes Noirs**